

# Communiqué de presse

## Le bon état des eaux et des cours d'eau ne doit pas être sacrifié sur l'autel des intérêts économiques particuliers

Après une longue procédure de concertation et au moment où l'État est en cours d'arbitrage sur les listes des cours d'eau qui ne doivent pas souffrir d'une rupture de la continuité écologique et biologique, en particulier, par la construction de nouveaux ouvrages hydroélectriques, les représentants de la petite hydroélectricité se mobilisent pour porter un coup fatal à notre patrimoine hydrographique et biologique.

À la demande de l'Europe et sous son contrôle, le Parlement français ambitionne pour notre patrimoine commun que 66 % des masses d'eau atteignent l'objectif de bon état écologique.

Les représentants de l'hydroélectricité essaient de convaincre par tous moyens que les classements entrepris sont contraires au développement d'une forme d'énergie renouvelable, y compris par des études partiales, partielles et surtout négatives des enjeux liés à la reconquête et à la non détérioration des cours d'eau.

Les collectivités locales, en cours de consultation, ne se laisseront pas abuser par les promesses de rentrées fiscales ni par un potentiel de développement de l'hydroélectricité aléatoire qui va se traduire par la dégradation des cours d'eau encore préservés.

- La FNPF<sup>1</sup> et FNE<sup>2</sup>, non signataires de la convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable de 2010 en raison de son caractère déséquilibré, entendent exprimer leurs préoccupations face à de funestes projets.

### La FNPF et FNE rappellent leur opposition :

- au développement aventureux de la petite hydroélectricité au bénéfice environnemental discutable et aux effets environnementaux dévastateurs,
- au financement du développement de l'hydroélectricité par le contribuable, au travers de l'obligation d'achat de l'électricité (Contribution au Service Public de l'Électricité),
- à ce que les intérêts économiques de quelques uns l'emportent sur l'intérêt de tous.

1 Fédération Nationale de la Pêche en France  
2 France Nature Environnement



La pêche révèle votre nature...

### La FNPF et la FNE rappellent leur attachement :

- aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau en termes de qualité écologique de l'eau,
- aux différents plans nationaux dont le gouvernement est responsable : plan de gestion de l'anguille européenne (en voie de disparition), plan de restauration de la continuité écologique, stratégie nationale de la biodiversité et des poissons migrateurs, Trame Verte et Bleue...
- à l'optimisation du parc hydroélectrique existant incluant sa mise aux normes environnementales.
- à la concertation pluraliste ayant présidé à l'établissement des listes de cours d'eau à classer, en cours d'arbitrage et qui tiennent compte de manière équilibrée, au respect de tous les impératifs, qu'ils soient économiques ou environnementaux.
- à l'application pragmatique des mesures de rétablissement des continuités piscicoles et sédimentaire issues du classement en liste 2 sans rien céder quant à son ambition.

La FNPF et FNE attendent du gouvernement, responsable devant la Commission européenne, qu'il en tire toutes les conclusions, à l'heure où la politique de l'eau menée en France fait l'objet de nombreuses controverses et critiques, voir de condamnations pendantes.

#### A propos de la FNPF

Née en 2007 suite à la publication de la dernière loi sur l'eau, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques regroupe 93 fédérations départementales de pêche de loisir en eau douce et leurs 3 866 associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques. Forte de 1 322 114 pratiquants et deuxième plus grosse fédération sportive de France après celle du football, la FNPF agit pour promouvoir et développer le loisir pêche, contribuer à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole.

Pour plus d'info : [www.fnpf.fr](http://www.fnpf.fr)

## Contacts presse

Fédération Nationale de la Pêche en France  
et de la protection des milieux aquatiques

Alexandra Blin

17, rue Bergère - 75009 Paris  
[a.blin@federationpeche.fr](mailto:a.blin@federationpeche.fr)  
01.48.24.84.75 / 06.79.88.55.12.



France Nature Environnement

Brigitte Ruaux

coordinatrice du réseau Eau et  
Milieux Naturels Aquatiques  
81-83 bd de Port Royal - 75 013 Paris  
02.38.62.49.26

